Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 08/10/2021

ANJU ENTERPRISES rappelle ANARDANA POWDER - GRAINE DE GRENADE EN POUDRE



- Noms des modèles ou références concernés : **100 g**
- Marque : **TRS**
- **Lot 19/098 Date de durabilité minimale 08/04/2021**
- Conditionnements : **100 g**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **ANJU**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'oxyde d'éthylène.**
- Risques encourus par le consommateur : **Dépassement des limites autorisées de pesticides**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre